

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-280

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-280

Soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire - Année 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

L'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) **définit l'économie circulaire** comme « *un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus* », en prenant en compte **3 domaines** et **7 piliers** :

- **L'offres des acteurs économiques**, en limitant l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles, en choisissant l'éco-conception (des produits et procédés), en déployant l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.
- **La demande et le comportement des consommateurs**, par une consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation) et un allongement de la durée d'usage des biens (réparation, réemploi, réutilisation).
- **La gestion des déchets** avec le recours prioritaire au recyclage (matière et organique).

Des **objectifs ambitieux** ont été fixés au cours des dernières années en faveur du renforcement de l'économie circulaire, aussi bien au **niveau européen** (*Pacte Vert initié en 2019 ; Plan d'Action pour l'Economie Circulaire adopté en 2020*), **national** (*Loi pour la Transition Energétique pour une Croissance Verte adoptée en 2015 ; Feuille de route Economie Circulaire adoptée en 2018 et Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire promulguée en 2020*) que **régional** (*Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté et stratégie régionale pour les transitions intitulée Néo Terra en 2019*).

Projets et initiatives circulaires – Année 2026

Tenant compte des objectifs précédemment cités, Bordeaux Métropole :

- **Met directement en œuvre des actions en faveur de l'économie circulaire** : déploiement de bornes à déchets alimentaires, déploiement de déchetteries mobiles avec zones de don, mois de la collecte numérique, etc.
- Soutient **plusieurs initiatives locales en faveur de l'économie circulaire**, parmi lesquelles :
 - o Le programme d'écologie industrielle et territoriale ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux intelligents) animé par Bordeaux Technowest sur plusieurs zones d'activités métropolitaines afin de favoriser les synergies de mutualisation et de substitution (« *le déchet de l'un devient la matière première de l'autre* ») entre une centaine d'entreprises adhérentes.

- o Les démarches en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP portées notamment par la Fab et le GPV Rive Droite (animation d'une plateforme web inventoriant les matériaux de réemploi, Base du Réemploi à Mérignac Soleil, réalisation de diagnostics ressources sur une dizaine d'opérations pilotes de déconstruction et réhabilitation).
- o Le projet de village du réemploi solidaire IKOS porté par un collectif de 9 associations et entreprises sociales pionnières et de référence sur le réemploi.

Afin de renforcer le soutien métropolitain en faveur d'une **économie circulaire créatrice de richesses, d'innovations, d'activités et d'emplois nouveaux, pérennes et non délocalisables**, plusieurs **projets circulaires** ont été identifiés pour être soutenus au titre de l'année 2026.

Ces projets (cf. tableau ci-dessous) :

- Tiennent compte de l'un des **7 piliers de l'économie circulaire**.
- Contribuent aux **filières circulaires prioritaires pour le territoire métropolitain** (réemploi des matériaux du BTP, consigne du verre, biodéchets et matières organiques, équipements électriques et électroniques, réemploi de proximité).
- Sont portés par des **têtes de réseau** et structures engagés dans des **projets innovants et d'expérimentation**, des démarches collectives de **coopération** et de **mutualisation** d'équipements et de moyens.
- Permettent de **mailler le territoire métropolitain**.
- Bénéficient de **financements** publics et privés **complémentaires** (Région Nouvelle-Aquitaine, Ademe, fonds européens, éco-organismes).

Structure	Objet	Montant proposé
Renée Bordeaux	Le soutien proposé porte sur l'animation du programme d'actions annuel de l'entreprise <i>Renée</i> basée à Artigues-près-Bordeaux (réparation et vente d'équipements électriques et électroniques : ordinateurs, smartphones, aspirateurs, TV, machines à café, etc.).	Subvention en fonctionnement de 20.000 €
Emmaüs Connect	Le soutien proposé porte sur l'animation du programme <i>LaCollecte.tech</i> par l'association <i>Emmaüs Connect</i> , basée à Bordeaux, qui permet de collecter, reconditionner et revendre à des tarifs « <i>solidaires</i> » des ordinateurs portables, tablettes et smartphones à destination des personnes en situation de fracture numérique.	Subvention en fonctionnement de 10.000 €
Recup'R	Le soutien proposé porte sur l'animation du programme d'actions annuel de la recyclerie Recup'R située dans le quartier Belcier (ateliers de réparation de vélos et couture).	Subvention en fonctionnement de 5.000 €
Recyclerie Axolotl	Le soutien proposé porte sur l'animation du programme d'actions annuel de la recyclerie <i>Axolotl</i> basée au Haillan (réparation et réemploi de vaisselle, jouets, vêtements, livres, etc.).	Subvention en fonctionnement de 5.000 €

NB :

- Conformément à la délibération n°2026-140 du 24 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, les subventions inférieures à 23.000€ ont fait l'objet d'une décision attributive du Président de Bordeaux Métropole, exception faite d'Emmaüs Connect et de Renée Bordeaux dont les montants cumulés de subventions attribuées par Bordeaux Métropole en 2026 dépasse le seuil de 23.000€ pour chacune d'entre elles.
- Conformément à la délibération n°2025-522 du 26 septembre 2025, une subvention de 10.000€ a été attribuée à l'association « l'Académie des Ruches » pour la mise en œuvre de la 2^e édition du Programme « Transition Nouvelle-Aquitaine » à destination de porteurs de projets contribuant à la transition écologique « via une solution innovante faisant partie de l'un des 7 piliers de l'économie circulaire ». Pour tenir compte du délai allongé d'identification et de sélection des 17 structures accompagnées, il est nécessaire de procéder à une modification de la convention

d'application financière afin de repousser la date limite de transmission des pièces justificatives pour paiement du solde au 31 décembre 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1511-3, L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-6903 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022,

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU la délibération n°2025-522 du 26 septembre 2025 de soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire pour l'année 2025,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026,

VU la demande n°2026-00273 formulée par l'association Emmaüs Connect en date du 10 juillet 2025,

VU la demande 2026-00158 formulée par la SARL Renée Bordeaux en date du 8 juillet 2025,

VU les déclarations fournies par les structures citées relatives à la liste et aux montants de toutes les aides dont elles ont bénéficié ou qu'elles ont demandées mais pas encore reçues, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques relevant de l'économie circulaire créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 € en faveur de l'association Emmaüs Connect pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de *LaCollecte.tech*.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20.000 € en faveur de la SARL Renée Bordeaux pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées, fixant les conditions de versement des subventions aux structures bénéficiaires.

Article 4 : d'imputer les dépenses en fonctionnement sur l'exercice 2026 au chapitre 65, article 65748, et à l'article 65742 fonction 61.

Article 5 : d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de subvention de fonctionnement entre l'Académie des Ruches et Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du programme Transition Nouvelle-Aquitaine en 2025, afin de prolonger la date limite de transmission des pièces justificatives pour paiement du solde au 31 décembre 2026.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur KLEINHENTZ, Monsieur NAULEVADE, Madame RECALDE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,